

Pôle personnes âgées -
Personnes handicapées
Sous-direction des établissements
et services pour personnes âgées
☎ : 05 44 00 11 28
Fax : 05.44.00.11.73

ARRETE PA-PH N° 2020 - *165*

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-VIENNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

Sur proposition du Directeur du pôle personnes âgées - personnes handicapées du Conseil départemental.

ARRETE

ARTICLE 1 - Les tarifs dépendance applicables à l'EHPAD de Nexon sont fixés, à compter du 1^{er} janvier 2021, à :

G.I.R. 1 et 2 : **19,25 €**

G.I.R. 3 et 4 : **12,21 €**

G.I.R. 5 et 6 : **5,18 €**

Le forfait global dépendance versé à l'établissement par le Conseil départemental de la Haute-Vienne pour l'exercice 2021 s'élève à **220 745,52 €**. Il sera servi mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 2 - Le forfait spécifique dépendance au titre de l'APA à domicile pour l'hébergement temporaire s'élève à **1 722,44 €**. Il sera servi mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2021.